

Le montage de votre dossier de candidature au label *Station Verte*

Avant d'entreprendre cette démarche, contactez la Fédération qui vous renseignera et vous accompagnera dans le montage du dossier.

Vos contacts :

Laurent SIFFERT, Animateur Réseau (animation-reseau@stationverte.com)

Carine GUGGER-DAVID, Chargée de Mission (administration@stationverte.com)

Philippe BERNEZ, Directeur (direction@stationverte.com)

Le dossier de candidature au label Station Verte se constitue des éléments suivants :

- une **lettre d'engagement** dans la démarche de candidature au label,
- la **grille des critères** dûment complétée et signée (accompagnée des documents justificatifs / cf : case commentaires et justificatifs),
- une **délibération de l'organe délibérant** (Conseil Municipal ou Conseil Communautaire si la candidature de la commune est portée par l'EPCI),
- une **documentation** de présentation de votre destination touristique,
- deux exemplaires de la **Charte Station Verte** dûment signés,
- la présentation de votre offre touristique en vue de l'affichage sur le site www.stationverte.com,
- le compte-rendu de visite du représentant de la Fédération.

Une fois le dossier constitué, la candidature sera présentée aux membres de la Commission Nationale de Contrôle et de Labellisation.

Après labellisation prononcée par la dite Commission, la commune devra s'engager dans la démarche qualité de la Fédération, nommée « Référentiel Station Verte ».